



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Interdiction des élevages de visons et de leur commercialisation en France

Question écrite n° 35327

Texte de la question

Mme Hélène Zannier attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur l'interdiction des élevages de visons et de leur commercialisation en France. Le 4 novembre 2020, le Danemark a débuté l'abattage de la totalité des visons d'élevage du pays, soit plus de 16 millions d'animaux, suite à des cas de contaminations de la covid-19. D'autres pays européens ont décidé de prendre les mêmes mesures à l'instar des Pays-Bas, de l'Espagne et de la Grèce. Le 22 novembre 2020, des cas de contamination ont été découverts en France dans un élevage en Eure-et-Loir. Ces décisions ont été prises suite à la découverte d'une mutation du nouveau coronavirus transmissible à l'homme chez ces mammifères, qui, selon le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), pourrait compromettre l'efficacité d'un futur vaccin humain. Cette circulation de la maladie n'est pas étonnante : le cadre de vie dégradé de ces animaux est propice au développement des zoonoses. En effet, des dizaines de milliers de visons, animaux semi-aquatiques, sont entassés dans des cages exigües. Face aux risques que font courir les élevages de visons sur la santé mondiale, les pays européens les interdisent au fur et à mesure. Les premiers sont les Pays-Bas qui ont déjà voté en juin en faveur de la fermeture de leurs élevages avant la fin de l'année. En Italie, les 13 élevages du territoire devraient être fermés définitivement et l'élevage d'animaux à fourrure interdit. Le Danemark, pourtant premier exportateur mondial de peaux de visons, va présenter au Parlement un texte interdisant totalement l'élevage de ces animaux, à minima jusqu'en 2022. Enfin, le 29 septembre 2020, Mme la ministre a annoncé la fermeture progressive des 4 élevages de visons français pour 2025. Ce choix de mettre fin à l'élevage de visons est une bonne nouvelle pour la cause animale, bien que le choix de 2025 interroge étant donné le faible nombre de producteurs français face au nombreux néerlandais dont la production s'arrête à la fin de l'année. Par ailleurs, il ne faudrait pas cette mesure engendre un accroissement des importations et la poursuite de la commercialisation de la fourrure étrangère, notamment provenant des pays comme la Chine où les visons sont détenus dans des conditions abominables. Pour l'amélioration de la cause animale et pour assurer la sécurité sanitaire, elle souhaiterait savoir quelles sont les mesures qu'elle compte prendre concernant l'interdiction de l'élevage de fourrure et, surtout, sur son importation sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Zannier](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35327

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 décembre 2020](#), page 9687

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)